

Affaires courantes

présenté sa motion de voies et moyens correctement, quel sera alors l'état du projet de loi si vous jugez que les travaux que nous effectuons aujourd'hui sont, en un certain sens, inacceptables?

M. le Président: On pourrait également se demander quel serait l'état de l'avis. J'ai mentionné aux députés que la question avait été bien débattue, de toute évidence bien analysée et qu'elle était complexe. Il me faut du temps pour l'examiner, ce que comprendra, j'en suis sûr, le député.

M. Benjamin: Avant qu'on entreprenne l'étude du projet de loi.

M. le Président: Je comprends l'argument qu'avance le député de Regina-Est, mais j'ai rendu ma décision et j'estime qu'elle est tout à fait appropriée.

Que tous les députés soient assurés que j'étudierai attentivement la question et que je rendrai ma décision après la présente étape, mais avant la deuxième lecture.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, à propos de la question à l'étude, je voudrais brièvement citer le paragraphe 83(4) du Règlement qui précise:

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Si j'ai bien compris l'argument du député de Kamloops, le problème, c'est que la motion était trop vague. Comment la présidence s'y prendra-t-elle pour déterminer si ce projet de loi, aux termes du Règlement, est fondé sur l'avis, quand, en fait, la motion est si vague qu'il est impossible de décider si le projet de loi est fondé sur cette motion? Sauf votre respect, Votre Honneur se trouvera ainsi dans une situation extrêmement difficile d'ici à l'étape de la deuxième lecture.

J'estime qu'il faut attendre que Votre Honneur ait rendu sa décision sur les limites de la motion, à savoir si un seul ou les deux documents techniques mentionnés dans la motion sont inclus. Par la suite, si Votre Honneur juge en outre que la motion est conforme au Règlement, nous pourrions alors déterminer si le projet de loi l'est aussi. Mais il est à peu près impossible de le faire tant que Votre Honneur n'aura pas réglé le premier point.

J'estime que deux problèmes se posent ici et je propose respectueusement que le projet de loi ne soit pas lu pour la première fois tant que Votre Honneur ne se sera pas prononcé sur la validité de l'avis de motion du ministre.

M. le Président: J'ai bien écouté le point de vue du député, mais il convient, je crois, d'aller de l'avant avec la présentation et la première lecture du projet de loi. Je vais examiner attentivement non seulement le point de vue du député de Kingston et les Îles, je le répète, mais encore celui du député de Kamloops et, bien entendu, le

ministre peut toujours m'entretenir de la question s'il le désire.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE, LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR LES DOUANES, LE TARIF DES DOUANES, LA LOI SUR L'ACCISE, LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, LA LOI SUR LA STATISTIQUE ET LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 170)

POUR

Députés

Andre	Attewell
Beatty	Belsher
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Bosley	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadioux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clifford	Cole
Collins	Cook
Cooper	Corbett
Côté	Crosby (Halifax Ouest)
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gray (Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horning	Hudon
Hughes	James
Jelinek	Joncas